

# CIEA 2006

Document 1

## **Enseigner à agir et décider durablement suppose l'encouragement de compétences spécifiques**

**Idées, expériences et constatations tirées d'un  
projet de recherche en Suisse**

**Dr. des. Christine Künzli**

Université de Berne et Haute école pédagogique  
Soleure, Suisse

**Dr. Antonietta Di Giulio**

Interfakultäre Koordinationsstelle für Allgemeine Ökologie (IKAÖ)  
Universität de Berne

Mardi 22 août 2006

**25<sup>eme</sup> cours international sur la formation professionnelle  
et l'enseignement en agriculture**



# Un apprentissage efficace pour une action durable

## Document 1

### Développement durable : définition et exigences, fonctions de la formation dans le contexte du développement durable

*Extraits de : Di Giulio, A., Künzli, Ch. (sous presse), « Partizipation von Kindern und Jugendlichen im Kontext von Bildung und nachhaltiger Entwicklung », in Quesel C., Oser F. (resp. publication), Teilnehmen-Mitteilen-Mitentscheiden. Probleme und Chancen der Partizipation von Kindern und Jugendlichen. Zurich, Coire, éditions Rüegger.*

#### 1. La notion de viabilité (ou « durabilité »)

La viabilité (les Nations unies parlent de viabilité, d'autres de « durabilité ») constitue maintenant au niveau international comme national un axe de développement des sociétés humaines, même s'il faut bien dire que « viabilité » et « développement durable » sont utilisés d'ores et déjà de façon très hétéroclite, presque inflationniste, et qu'il n'existe pas de consensus sur les buts concrets du développement durable.

Pour les Nations unies, la notion de viabilité exprime une attitude optimiste (cf. Di Giulio 2004, p. 307 s). Loin d'être une utopie, elle doit être possible, même si c'est plutôt comme une vision du futur. L'ensemble de la société doit s'associer à la définition de cette vision, qui respectera les intérêts et les points de vue de tous en en faisant la synthèse. La viabilité doit être un axe général de développement de la société humaine et déboucher sur une conception intégrée de l'environnement et du développement (économique et social). Elle doit se référer à l'ensemble de l'humanité et donc ouvrir une perspective qui ne se confine pas à l'époque actuelle, mais tienne compte aussi des générations futures.

Les Nations unies comprennent comme suit la viabilité et le développement durable (ibidem, p. 308) :

- le développement de la société humaine est durable dès lors que, à l'échelle mondiale, régionale et nationale, il vise des buts supérieurs généraux tendant à satisfaire des besoins (fondamentaux) de tous les êtres humains, présents comme futurs, et à assurer à tous de bonnes conditions de vie ;

- la viabilité est l'état auquel cherche à parvenir le développement durable, dont elle est ainsi le but ; cet état est atteint lorsque les besoins fondamentaux de tous sont satisfaits, tout comme leur désir d'une bonne qualité de vie, et si l'on sait qu'il en ira de même pour les générations futures.

L'approche très large des Nations unies a donné à la viabilité un sens qui s'écarte de l'acception qu'on lui donne dans la vie quotidienne, dans l'exploitation forestière durable ou en écologie (ibidem, p. 305 s). Dans *la langue de tous les jours*, durable veut simplement dire qu'une chose peut durer, qu'elle conserve ses effets, etc. En *foresterie*, l'exploitation d'une forêt est dite durable lorsqu'elle assure l'exploitation constante et maximale de la forêt sans limitation de temps (pour les générations suivantes). Dans un sens *dérivé* de celui-ci, durable veut dire qu'un écosystème *donné* ou des ressources *données* doivent être exploités d'une façon qui garantisse la pérennité fonctionnelle de l'écosystème ou de ses ressources de façon permanente (pour les générations futures). Dans le vocabulaire *écologique*, durable veut dire que l'on gère *l'ensemble de l'environnement naturel* d'une façon qui préserve de façon permanente les ressources naturelles, base du développement humain – le « développement durable » devant alors garantir que *l'ensemble des ressources naturelles* sera préservé de façon permanente (à l'intention des générations à venir).

Le but général change donc suivant la conception de la viabilité. Ce qui a un impact sur les objectifs concrets et les stratégies que l'on envisage. Les diverses acceptions de « viabilité » et de « développement durable » sont certes apparentées, sans être identiques : il faut donc les distinguer clairement pour bien savoir de quoi on parle, d'autant que cela possède une importance pratique. Du fait que les exigences actuelles de formation au développement durable et d'association des enfants et des jeunes aux processus de développement durable se fondent en majeure partie sur des documents des Nations unies, il paraît justifié d'adopter sur ces questions la conception des Nations unies. C'est ce qui a été fait dans les considérations qui suivent.

Si l'on souhaite utiliser dans des directives, des stratégies, des programmes, des projets, etc. la notion de viabilité ou de caractère durable dans l'acception que lui donnent les Nations unies, ou simplement s'en réclamer, il faut que les exigences suivantes soient remplies pour garantir convenablement la conformité avec la notion de viabilité décrite dans les documents des Nations unies (ibidem, pp. 309 ss).

- *Vision, projet d'avenir* : il doit exister un projet d'avenir présentant l'état du monde recherché dans le futur. Ce projet doit en particulier renseigner sur les besoins humains (fondamentaux) à satisfaire, ainsi que sur ce que l'on qualifiera de bonnes conditions de vie pour tous les êtres humains.
- *Concrétisation dans des objectifs vérifiables* : le projet d'avenir doit servir à formuler des stratégies, à définir des mesures et à évaluer leur mise en œuvre. L'état du monde recherché doit donc être traduit en buts opérationnels vérifiables, au niveau national, local et sectoriel. Ces buts doivent découler du projet d'avenir (avec les critères et les indicateurs qui les accompagnent).

- *Horizon temporel lointain* : le projet d'avenir et les buts doivent s'inscrire dans une perspective à long terme, et englober en particulier les générations futures. Les questions auxquelles il convient de trouver des réponses portent notamment sur les besoins (fondamentaux) attribués aux générations futures, ainsi que les marges de choix et d'action à leur laisser.
- *Dimension globale* : le projet d'avenir doit englober l'ensemble de l'humanité. Il en va de même, au moins à un niveau intermédiaire de concrétisation, des buts qui en découlent. La concrétisation nationale ou sectorielle des buts doit se fonder sur un projet d'avenir global et des objectifs globaux.
- *Intégration de la dimension environnementale, sociale et économique* : le projet d'avenir comme les buts qui le concrétisent doivent englober les dimensions environnementale, sociale et économique dans une vision intégrée, les mettant sur un pied d'égalité. Ces trois dimensions ont caractère d'objectifs pour l'ensemble de la société et découlent de la nécessité d'envisager l'environnement et le développement d'une façon intégrée, ainsi que de l'idée que le développement comporte une dimension sociale et une dimension économique<sup>1</sup>.
- *Préservation de la dynamique* : l'état du monde recherché pour l'avenir dans le projet doit se présenter comme une dynamique, et les buts concrets doivent pouvoir changer<sup>2</sup>.
- *Participation* : le projet d'avenir et ses objectifs doivent en principe impliquer l'ensemble des êtres humains dans leur formulation (au niveau mondial, national et local). Cela vaut pour l'identification et l'analyse des problèmes comme pour la détermination des mesures à prendre. Il faut obtenir le consensus au niveau mondial, national et local de façon à se fonder sur un intérêt commun et une vision commune.
- *Prise en compte des répercussions* : une fois les mesures de réalisation des objectifs définies, il faut envisager (dans la mesure du possible) leurs répercussions et les apprécier, à la lumière du projet d'avenir et de ses buts.
- *Bases scientifiques* : le projet d'avenir et ses buts doivent se fonder sur les meilleures bases scientifiques disponibles, et être formulés avec le concours

---

<sup>1</sup> Les dimensions économique, sociale et environnementale sont parfois confondues avec des groupes d'acteurs et leurs idées, ce qui n'est pas admissible : si l'on veut satisfaire aux exigences de la viabilité, les buts applicables à l'ensemble de la société (et non pas à un groupe d'acteurs donné) doivent se retrouver dans chaque dimension.

<sup>2</sup> Quelle que soit la réflexion sous-jacente, l'idée de viabilité a caractère régulateur (cf. Minsch et al., 1996). L'état durable recherché est défini par induction, et doit être concrétisé en objectifs à divers niveaux. Cette concrétisation ne peut être faite une fois pour toutes, elle doit pouvoir évoluer dans le temps. Il est donc important de bien faire la différence entre la notion de viabilité d'une part et sa concrétisation sous forme d'objectifs opérationnels de l'autre. Si l'on reproche souvent à la notion de viabilité ses acceptions hétérogènes, cela ne tient fréquemment pas à la notion elle-même, mais à ses niveaux de concrétisation, c'est-à-dire aux objectifs concrets et aux stratégies de réalisation. Dans ce cas, le reproche est fondé sur une confusion entre la notion de viabilité et sa concrétisation (cf. Di Giulio 2004, pp. 340 ss).

de scientifiques. Il convient d'arbitrer entre les éventuelles incertitudes scientifiques et les risques de dommages irréversibles (à l'environnement).

Il est évidemment difficile, voire impossible pour certaines, de remplir ces exigences, au moins à la lettre. Non seulement pour des raisons d'ordre pratique ou d'organisation, mais aussi parce qu'elles soulèvent toute une série de questions très délicates, en commençant par la définition de ce que sont de bonnes conditions de vie (compte tenu des générations à venir) jusqu'à la justification des critères d'évaluation (ce qui implique, par exemple, de résoudre les conflits d'objectifs), en passant par l'abandon implicite du discours de dominance dans l'ensemble du monde et par les questions de compatibilité des objectifs mondiaux et locaux. Ces difficultés, que nous ne pouvons ici énumérer dans le détail (voir à ce sujet Di Giulio 2004, pp. 316 ss), ne justifient pas pour autant d'abandonner la conception de la viabilité des Nations unies, qui débouche sur une vision intégrée et exhaustive du développement de la société humaine et invite à une réflexion interculturelle sur les buts de ce développement et la qualité de la vie (humaine). Elle incite donc à mener une réflexion sociale au niveau international, national et local, et pousse à s'attaquer aux conflits d'objectifs. Elle incite enfin à concevoir des visions à horizon lointain et à prendre en main le futur de façon tout à la fois active et délibérée. Mais pour poursuivre cette idée, il faut impérativement réfléchir sur les questions et les difficultés qu'elle soulève, pour leur trouver des réponses et des solutions.

## **2. Les fonctions de la formation dans le contexte du développement durable**

On voit aisément qu'il règne une grande hétérogénéité dans les avis sur ce que la formation doit exactement apporter au développement durable, et ce qu'implique par exemple l'insertion de la notion de développement durable dans le système de formation. Cela se remarque par exemple dans les commentaires de l'UNESCO sur les objectifs de la décennie de l'éducation pour le développement durable ([www.unesco.org](http://www.unesco.org)), ou encore, en Suisse, dans la stratégie pour le développement durable du Conseil fédéral (Conseil fédéral suisse, 2002) : les objectifs portent sur l'encouragement et l'amélioration de la formation de base comme sur le recentrage de programmes existants ; il faut autant déclencher une prise de conscience et faire comprendre le développement durable à l'ensemble de la société que former spécifiquement les travailleurs aux objectifs concrets du développement durable. Or la réalisation de ces objectifs appelle des mesures différentes, et des acteurs différents aussi. Pour préparer des stratégies porteuses, puis pour les déployer efficacement, il faut donc distinguer clairement les diverses fonctions que doit remplir la formation dans le contexte du développement durable.

Dans le discours actuel, on distingue cinq fonctions que doivent assumer la formation et les établissements de formation (écoles, universités, écoles professionnelles, etc.) en ce qui concerne le développement durable. Elles ne sont pas disjointes, il est impossible de les isoler parfaitement et elles présentent des interrelations. C'est pourquoi il n'est en général pas possible de ramener des projets ou des programmes

concrets à l'une ou l'autre de ces fonctions. Mais du fait qu'elles ne sont pas identiques, qu'elles s'inscrivent dans la mise en œuvre de stratégies différentes, et que les actions à entreprendre varient pour chacune d'entre elles selon les pays, il est utile de les différencier dans l'analyse.

### **1) Formation : but concrétisant la vision du développement durable**

L'éducation est décrite dans un grand nombre de documents des Nations unies comme un besoin humain fondamental, appartenant à ce que les Nations unies considèrent comme une bonne qualité de vie (voir en particulier à ce sujet la Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels du 16 décembre 1966, ainsi que le Pacte international relatif aux droits civils et politiques du 16 décembre 1966). Il faut donc que le développement durable garantisse à tous les humains, d'aujourd'hui et de demain, le droit à la formation. Cette dernière représente dans cette perspective un objectif de concrétisation (sociale) du développement durable.

### **2) Formation : transmission de techniques culturelles nécessaires au développement durable**

La Commission du développement durable des Nations unies a indiqué en 1998 que les techniques culturelles comme la lecture et l'écriture acquises dans le cadre d'une bonne éducation de base sont indispensables à ce que chacun puisse participer aux décisions concernant le développement durable. Dans l'un des rapports du Secrétaire général des Nations unies, il est même dit que l'accès à l'éducation est une condition *sine qua non* (E/CN.17/1998/6/Add.2: II.2.), dans la mesure où « l'éducation de base... donne les moyens de participer à la construction d'un avenir viable » (ibidem, IX.20). Dans cette perspective, la formation est donc une condition nécessaire (mais pas toujours suffisante) du développement durable. Elle permet par exemple de satisfaire à l'impératif de participation.

### **3) Formation : politique sectorielle et institution de réalisation des objectifs du développement durable**

Le programme Action 21, par exemple, considère la formation comme l'un des secteurs de la nation qu'il convient de changer dans la perspective du développement durable. Le document appelle par exemple explicitement à garantir l'égalité entre les sexes dans la formation. Outre les objectifs se référant expressément à la formation, Action 21 et les plans d'action plus récents contiennent toute une série d'objectifs qui ne se limitent pas à certains secteurs ou institutions, mais englobent l'ensemble de la société et de ses dispositifs : dépollution des eaux usées, équipements de loisirs pour les enfants et les adolescents, appareil administratif et décisionnel efficace, transparent et prévisible, utilisation raisonnable des ressources naturelles. L'éducation et les écoles, tout comme les autres secteurs et institutions de la société, sont appelés à apporter leur contribution au développement durable en réalisant des objectifs de cette nature (voir également CEP/AC.13/2004/8). Dans ce contexte, la formation

représente une partie de la société humaine, qu'il convient de changer en vue de la réalisation du développement durable. Ce qui implique la participation des organismes de formation aux processus des Actions 21 locaux.

**4) Formation : mesures de réalisation de certains buts du développement durable**

Aux yeux des Nations unies, la formation est un mécanisme de prise de conscience : elle peut encourager le désir du développement durable et la compréhension de sa nécessité ; elle peut aussi permettre d'acquérir des compétences nécessaires à la réalisation de ses objectifs (par exemple pour ce qui est des technologies de gestion des ressources naturelles). C'est en outre une composante importante dans la réalisation de certains objectifs sociaux d'Action 21 (garantie d'emploi et de revenu, par exemple). C'est à ce niveau un instrument qui peut et doit en particulier servir à réaliser certains buts concrets du développement durable.

**5) Formation : transmission de compétences spécifiques au développement durable**

Le Secrétaire général des Nations unies a par ailleurs formulé des exigences auxquelles doit se conformer l'éducation ; il en ressort qu'elle doit mettre les personnes à même de se conformer aux exigences et de relever les défis du développement durable (E/CN.17/1998/6/Add.2: X.A.24. mais aussi XIII.36.) : l'éducation doit notamment aider chacun à mener une réflexion critique sur sa place dans le monde et à réfléchir à la signification du développement durable pour soi-même et pour sa société ; elle doit apprendre à imaginer d'autres modes de vie et de développement possibles, à évaluer des conceptions concurrentes ; elle doit apprendre à négocier et à justifier un choix entre elles, puis à projeter la réalisation de celles qui correspondent aux désirs de chacun et à participer à leur matérialisation dans la vie de la communauté ((E/CN.17/1998/6/Add.2: X.A.24. et XIII.36.). L'éducation devient alors une condition suffisante du développement durable. Elle doit mettre l'être humain à même de concevoir les processus spécifiques de concrétisation et d'évolution de la viabilité, et de répondre aussi aux exigences de cette notion.

## Documentation sélective

- CEP/AC.13/2004/8 (2004) : *Projet de stratégie de la CEE pour l'éducation au développement durable*, Conseil économique et social, Commission économique pour l'Europe, Comité des politiques de l'environnement, Deuxième réunion régionale sur l'éducation au développement durable, Rome, 15-16 juillet 2004
- Di Giulio, A. (2004) : *Die Idee der Nachhaltigkeit im Verständnis der Vereinten Nationen. Anspruch, Bedeutung und Schwierigkeiten*, Münster, éditions LIT.
- E/CN.17/1998/6/Add.2 (1998) : *Renforcement des capacités, éducation et sensibilisation du public, science et transferts d'écotechnologie, rapport du Secrétaire général, additif, éducation, sensibilisation du public et formation*
- Minsch, J./Eberle, A./Meier, B./Schneidewind, U. (1\*996) : *Mut zum ökologischen Umbau. Innovationsstrategien für Unternehmen, Politik und Akteurnetze*, Bâle, éditions Birkhäuser.
- Conseil fédéral suisse (2002) : *Stratégie 2002 pour le développement durable*, rapport du Conseil fédéral suisse du 27 mars 2002, Berne.

### **Biographie :**

**Christine Künzli** : [www.ikaoe.unibe.ch/personen/kuenzli/](http://www.ikaoe.unibe.ch/personen/kuenzli/)

**Antonietta Di Giulio** : [www.ikaoe.unibe.ch/personen/digiulio/](http://www.ikaoe.unibe.ch/personen/digiulio/)